



DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

COMITE TECHNIQUE DU 14 Juin 2017 SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Notre nouveau Chef de l'État est en MARCHE sur la route des ordonnances, avec comme premier objectif inavoué, le démantèlement du code du travail.

Bien entendu, nous n'acceptons pas une telle perspective et ferons tout pour contraindre son gouvernement à une MARCHE arrière nécessaire pour répondre aux aspirations des salariés.

Pour notre Service de Santé des Armées, nous souhaitons également une MARCHE arrière sur tous les plans de restructurations qui continuent à provoquer des déflations dans les HIA mettant en difficulté les personnels qui se retrouvent le plus souvent en sous-effectif.

Nous sommes d'ailleurs porteurs d'une pétition de l'Hôpital Sainte Anne de Toulon allant dans ce sens.

Les réorganisations des services sont difficilement viables. Les congés ou formations sont examinées à la loupe, voir supprimés. Il en est de même très souvent pour les demandes de mutation. C'est difficile à vivre pour les agents qui ressentent cette situation comme un véritable harcèlement institutionnel visant à les pousser vers la sortie.

La CGT dénonce les conditions de travail qui se dégradent, notamment le manque de brancardiers. Cette tâche est effectuée par les aides-soignants ou les infirmiers pénalisant la qualité de soin. Nous demandons une fois de plus, la reconnaissance de statuts des professions brancardiers et agents de stérilisation.

Sans compter les agents en distorsion d'emploi qui font un travail remarquable et reconnu par leurs supérieurs, depuis plusieurs années. Que vont-ils devenir ?

Qu'envisagez-vous de mettre en place pour ces agents ?

La recrudescence de la montée en puissance du nombre de CDD ne contribue pas à la bonne marche du service public.

Les agents du service publics sont durablement pénalisés, du fait qu'il faut former en permanence les agents précaires qui pour la plupart ne sont pas reconduits.

Ces investissements des personnels dans l'encadrement des CDD, EAS, EIDE, doivent être pris en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle, pour tous les corps civils de notre ministère.

Concernant les partenariats hospitaliers qui figurent bien entendu dans l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui, un article de presse du mois d'avril dernier faisait état du

sentiment du maire de Bordeaux et des élus de l'agglomération qui déplorait que la fusion des hôpitaux Bagatelle et Robert-Picqué se réalise « dans le plus grand brouillard ».

De l'avis général des élus qui comme Monsieur Juppé, ne sont pourtant pas connus pour être de dangereux gauchistes révolutionnaires, ce projet BAHIA n'avancerait pas dans la plus grande transparence alors qu'il aura pourtant de multiples incidences tant sur le plan du maillage de l'agglomération par les établissements de santé publique, que sur celui des travaux, ou encore de la circulation.

C'est d'autant plus vrai, que la métropole sera amenée à financer et réaliser des aménagements de voirie.

Tout ceci n'est donc pas de nature à nous rassurer mais aurait plutôt tendance à nous motiver pour continuer la résistance contre tous ces funestes projets, à Bordeaux comme ailleurs.

Figure également dans notre ordre du jour, un point sur les réorganisations de services et nous voulons plus particulièrement insister sur celui concernant la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.

Un séminaire s'est tenu à Paris en avril dernier et se dessine à présent l'intégration des personnels du CeTIMA et des services informatiques de nos HIA.

Les personnels concernés sont inquiets des conséquences que cela pourrait entraîner en termes de mobilité, d'élaboration des fiches de postes et de REO.

Comment et par qui ces personnels vont-ils être gérés ?

De plus, sachant que des contrats de service vont être étudiés pour externaliser certaines tâches, que vont devenir les personnels en place ?

Nous serons attentifs à vos réponses sur toutes ces importantes questions.

Une question également qui ne figure pas à l'ordre du jour mais qui revêt une grande importance : plusieurs établissements et services n'ont plus accès à internet depuis plusieurs semaines. Aucune note ministérielle n'est pour autant sortie en direction des personnels et de leurs représentants.

Comment comptez-vous résoudre ce problème ?

Nous allons conclure notre courte déclaration, en évoquant un sujet que nous avons déjà abordé lors de notre dernière rencontre bilatérale et qui concerne le mécontentement de nombreux personnels originaires de la France d'outre-mer devant les difficultés rencontrées pour pouvoir bénéficier d'une mutation leur permettant un retour dans leurs départements.

Une lettre ouverte va d'ailleurs être remise à notre nouvelle ministre et croyez bien que nous continuerons à porter cette question, afin d'obtenir une meilleure transparence et répondre aux multiples interrogations.

IL EST VRAIMENT TEMPS DE REpondre AUX BESOINS DES AGENTS !

Paris, le 14 juin 2017